



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 50

DELIBERATION
n° 2026 - 03 - 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Justine BLOND, Thierry BIRON, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPFER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Thomas PERROCHEAU, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Nathalie BUCHOU, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseiller communautaire absent et excusé : Marine BOULINEAU.

Pouvoir : Marine BOULINEAU à François BLANCHET.

Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

**Election des Vice-Présidents du Pays de Saint
Gilles Croix de Vie Agglomération**

Election du 1^{er} Vice-Président

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaires qu'en application de l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des membres du Bureau Communautaire suit les mêmes règles que celles prévues pour les Conseils Municipaux à l'article L. 2122-7.

Il indique que selon une jurisprudence constante des juridictions administratives (*CE 3 juin 2009 n° 319101*), l'article L. 2122-7-2, qui pose le principe, pour l'élection des Adjoints au Maire dans les communes de 1 000 habitants et plus, du scrutin de listes constituées selon le principe de parité, est inapplicable pour la constitution du Bureau d'un EPCI et que cette élection doit se faire au scrutin uninominal.

L'élection se déroule donc au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Isabelle DURANTEAU au siège de 1^{ère} Vice-Présidente. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Il est procédé de manière identique pour les autres Vice-Présidents.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Yann THOMAS au siège de 2^{ème} Vice-Président. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du 3^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Kathia VIEL au siège de 3^{ème} Vice-Présidente. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du 4^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Thierry BIRON au siège de 4^{ème} Vice-Président. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du 5^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Nathalie PONCET au siège de 5^{ème} Vice-Présidente. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du 6^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Philippe MOREAU au siège de 6^{ème} Vice-Président. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du 7^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Maryse AUGUIN au siège de 7^{ème} Vice-Présidente. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du 8^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Hervé BESSONNET au siège de 8^{ème} Vice-Président. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du 9^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Laëtitia MARECHAL au siège de 9^{ème} Vice-Présidente. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du 10^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Walter SCHOEPFER au siège de 10^{ème} Vice-Président. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du 11^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Thierry FAVREAU au siège de 11^{ème} Vice-Président. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du 12^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-François BIRON au siège de 12^{ème} Vice-Président. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

Election du 13^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Laurent DURANTEAU au siège de 13^{ème} Vice-Président. Les autres candidats sont invités à se faire connaître.

Il est procédé aux opérations de vote.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-12, L.2121-21, L. 2122-7, L. 5211-1, L.5211-2, L. 5211-9, L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en vigueur approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BICB-372 portant modification des statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération du 12 juin 2025,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BICB-494 portant établissement du nombre et répartition des sièges de l'organe délibérant du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération lors du renouvellement général des Conseils Municipaux de 2026 du 16 septembre 2025,

Vu la délibération portant composition du Bureau Communautaire et détermination du nombre de Vice-Présidents et des membres de Bureau du 9 avril 2026,

Considérant que le Bureau Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération comporte 13 Vice-Présidents,

Vu le procès-verbal d'élection annexé à la présente délibération,

Vu l'exposé,

Considérant le bon déroulement des opérations de vote, au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue,

Article 1 : PROCLAME Madame Isabelle DURANTEAU, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération et la déclare installée ;

Article 2 : PROCLAME Monsieur Yann THOMAS, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et le déclare installé ;

Article 3 : PROCLAME Madame Kathia VIEL, 3^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération et la déclare installée ;

Article 4 : PROCLAME Monsieur Thierry BIRON 4^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et le déclare installé ;

Article 5 : PROCLAME Madame Nathalie PONCET, 5^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération et la déclare installée ;

Article 6 : PROCLAME Monsieur Philippe MOREAU, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et le déclare installé ;

Article 7 : PROCLAME Madame Maryse AUGUIN, 7^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération et la déclare installée ;

Article 8 : PROCLAME Monsieur Hervé BESSONNET, 8^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et le déclare installé ;

Article 9 : PROCLAME Madame Laëtitia MARECHAL, 9^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération et la déclare installée ;

Article 10 : PROCLAME Monsieur Walter SCHOEPFER 10^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et le déclare installé ;

Article 11 : PROCLAME Monsieur Thierry FAVREAU, 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et le déclare installé ;

Article 12 : PROCLAME Monsieur Jean-François BIRON, 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et le déclare installé ;

Article 13 : PROCLAME Monsieur Laurent DURANTEAU, 13^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et le déclare installé ;

Article 14 : AUTORISE Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Yann THOMAS

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 09 AVR. 2026
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintaillies.fr le : 10 AVR. 2026

Givrand, le 9 avril 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.